

Délibération du Conseil Municipal du Mercredi 12 Février 2025

Délibération n°20251202-006

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de pouvoirs :	00
Nombre de suffrages exprimés :	10
Date de convocation :	5 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi douze février, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. REDEUILH Régis, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. PAIN Pierre, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAMOT Annie, Mme DARCHY Pierrette

Absents : Mme MAITRE Jacqueline, M. CHAUMEAU Didier

Pouvoirs :

Mme GIRAUDET Marie-Laure est nommée secrétaire de séance

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT

Vu les articles L1411-5 et L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles D1411-3 et D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants qui siégeront à la commission de Délégation De Service Public pour l'assainissement. Le Maire est membre de droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, chaque membre ayant voté à bulletin secret, à l'unanimité, sont élus :

- Messieurs Bernard MAILLIEN, Dominique DUFAY et Pascal COURTAUD en qualité de membres titulaires
- Messieurs Jean-Michel DEGAY, Régis REDEUILH et Guy BOUSSAGEON en qualité de membres suppléants

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

La Secrétaire de séance,

Marie-Laure GIRAUDET



Le Maire,

Virginie ELION

Publiée le :